



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL
FSGT DE CYCLO-CROSS 2026
ET DU CHAMPIONNAT NATIONAL A L'AMÉRICAINE 2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGT officiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT

DE CYCLO-CROSS ET DE L'AMMERICAINE 2026

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories pour l'épreuve de cyclo-cross et de l'américaine.

CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT DE CYCLO-CROSS

Les sélections sont départementales, aucune sélections régionales ou de clubs.

Le championnat est ouvert aux catégories suivantes:

MINIMES (F/G) NE-ES EN 2012 ET 2013
CADET-TES NE-ES EN 2010 ET 2011
JUNIORS NE-ES EN EN 2008 ET 2009
ESPOIRS NE-ES ENTRE 2004 ET 2007
SENIORS NE-ES ENTRE 1987 ET 2003

VETERANS NE-ES ENTRE 1977 ET 1986
SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1967 ET 1976
ANCIENS NE-ES ENTRE 1966 ET 1957
SUPER ANCIENS NE-ES 1956 ET AVANT
FEMININES NEES EN 2009 ET AVANT
(De juniore à super ancienne)

DEROULEMENT DES EPREUVES :

L'appel des coureur-euse-se-s se fera nominativement **15 minutes** avant l'heure de départ de chaque épreuve.

Chaque coureur-euse devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion-ne sortant-e, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions en ligne.

DUREE DES EPREUVES :

Minimes (G et F)	20 Minutes	Vétérans	45 Minutes
Cadets (G et F)	30 Minutes	Super Vétérans	40 Minutes
Juniors	40 Minutes	Anciens	40 Minutes
Espoirs	50 Minutes	Super Anciens	40 Minutes
Seniors	50 Minutes	Féminines <i>(de juniore à super ancienne)</i>	40 Minutes

RECOMPENSES FEDERALES :

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Le et la champion-ne se verra remettre le maillot de champion-ne national-e, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Ce maillot ne pourra être modifié par une ou des publicités ou logos quels qu'ils soient.

Pour un échange de maillot, il doit être fait le jour même de la remise des récompenses, au-delà, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de non-présence d'un-e concurrent-e à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureur-euse-s doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentant-e-s fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureur-euse-s dans chaque épreuve.

Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT A L'AMÉRICAINE

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales ou de clubs.

Le championnat est ouvert aux catégories suivantes:

- Hommes : Juniors / Espoirs / Seniors / Vétérans / Super Vétérans / Anciens / Super Anciens
- Féminines : Juniores / Espoires / Seniores / Vétéraines / Super Vétéraines / Anciennes / Super Anciennes
- **La première équipe mixte homme / femme de la même catégorie d'âge**
- **La première équipe Hors championnat de classe d'âge différente (ex. 1 senior H / F avec 1 super vétéran H / F)**

DUREE DE L'EPREUVE : 60 MINUTES

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur-euse devra avoir un pied à terre.

Pour cette première édition l'ordre les départs se feront comme suis :

La première équipe de chaque comité et de chaque catégorie d'âge du dernier classement du critérium 2025, puis en départ décalé les équipes hors championnat.

Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Le passage de relais entre équipier-ère se fera à pied en touchant l'équipier qui prend le relais.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des épreuves.

Les concurrent-e-s partent pour un temps de 60 minutes, à mi-course de l'épreuve il sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous les concurrent-e-s retardé-e-s, ceux-ci/celle-ci se verront classés à leur place.

RECOMPENSES FÉDÉRALES :

Les équipes vainqueur de chaque catégorie du Championnat National à l'américaine de junior-e à super ancien-ne se verront remettre un macaron, une coupe pour l'équipe et une médaille chacun-e.

Les deuxième et troisième équipes une médaille.

La première équipe de catégorie différente mixte ou pas, recevra une médaille.

En cas de non-présence d'un-e concurrent-e à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureur-euse-s doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentant-e-s fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

PARTIE COMMUNE AU DEUX CHAMPIONNATS

1) LES SELECTIONS :

Se font uniquement par le Comité, la Commission cycliste et ayant été licencié FSGT l'année N et N-1

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-e-s FSGT **ayant leur licence 2026** avant le 10 janvier 2026.

Chaque concurrent-e devra courir dans sa catégorie d'âge en 2026.

Présentation des licences 2025 et 2026.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge homme, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.** Chaque comité pourra proposer plusieurs coureur-euse-s remplaçant-e-s (ces remplaçant-e-s seront validé-e-s et pourront se présenter le jour du championnat si un-e coureur-euse titulaire est absent-e).

Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral de cyclo-cross et de l'américaine 2026, chaque licencié-e FSGT devra justifier sa participation à dix (10) épreuves Vélo F.S.G.T au cours de l'année 2025 (cyclo-cross, route, clm, gravel, vtt, xc marathon, piste), chiffre ramené à 6 pour les minimes G/F et cadets G/F.

Pour tout-e coureur-euse, la participation à un championnat départemental, régional ou inter-régional de cyclo-cross de la saison en cours est obligatoire (**sauf pour l'américaine**). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2025, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées, ainsi que toutes épreuves jusqu'au 11 janvier 2026.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Les épreuves E-cyclisme et les aides aux organisations peuvent être comptabilisées dans la limite de 2.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum ou sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

Pour 2026, tout coureur-euse classé OPEN 1 ou dans une catégorie supérieure FFC, quelle que soit la discipline, en 2023, 2024, 2025 ne pourra se voir délivrer une licence FSGT des activités vélo y compris tout coureur ayant totalisé plus de 200 points au classement national FFC route en 2023 et 2024 (plus de 100 points pour les féminines).

Ne pourra pas participer à ce championnat :

- **Tout coureur cadet G/F possédant-e plus de 100 points en 2025**
- **Tout coureur-euse ayant totalisé-e plus de 400 points au classement de la Coupe de France VTT FFC.**
- **Tout coureur-euse comptant des points au classement de la Coupe de France FFC de cyclo-cross au 31/12/2025.**
- **Tout coureur-euse figurant-e sur une liste d'athlètes de haut niveau au cours des 3 dernières années.**
- **Tout coureur-euse classé-e 1ère catégorie, Open 1 FFC quelle que soit la discipline au cours des 3 dernières saisons**

Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN (1) de Championnat National du coureur-euse concerné-e.

2) ENGAGEMENT :

LES ENGAGEMENTS SERONT ENREGISTRES EN LIGNE ENTRE LE 4 ET LE 22 DECEMBRE 2025.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES POUR UN OUBLI OU POUR MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement Cyclo-cross : 14€ / Américaine : 28€ (14€x2)

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les coureur-euse-s dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

3) PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** et après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale, avec assurance, (pour les clubs qui ont une assurance spécifique, veuillez fournir un justificatif), dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise.

Le coureur-euse devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.

Un chèque par transpondeur.

4) TENUE VESTIMENTAIRE :

Chaque coureur-euse d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie **de comité**. Les Champion-ne-s départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Sur tout le site du Championnat National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.

5) MATERIEL :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Les cornes et les guidons avec cornes sont **interdits**. **Seuls les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites.**

Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

6) CHANGEMENT DE MATERIEL :

Le changement de vélo est autorisé **dans tous les cas et pour toutes les catégories**, il se fera exclusivement aux postes de dépannage prévus à cet effet.

Le changement de roue est interdit sur tout le parcours, il se fera pour tous uniquement aux points de dépannage.

7) RAVITAILLEMENT :

Il est autorisé exclusivement dans les zones de dépannage.

8) PARCOURS :

Le passage de planches est interdit pour la catégorie minime G/F. La montée d'escaliers pour les minimes G/F pourrait être interdite sur décision des commissaires en concertation avec les organisateurs et des responsables du cnav.

Le passage des buttes ou passerelle reste à la discréction des **responsables du cnав lors de la validation du circuit** pour cette catégorie également.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureur-euse-s dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrent-e-s partent pour un temps donné (voir ci-dessus les différents championnats) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront arrêter tous les concurrent-e-s retardé-e-s, ceux-ci/celles-ci seront classé-e-s à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux peuvent prendre les décisions qui conviennent.

9) CONTROLE ANTIDOPAGE:

Tout sportif-ve inscrit-e sur la liste des engagé-e-s du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il/elle est présent-e sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il/elle doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve, son nom ou dossard y est inscrit, (un-e dirigeant-e ou parent de mineur-e peut vérifier cette inscription).

Il sera pris en charge par une escorte G/F.

Pour les mineur-e-s, un parent peut être présent ou le/la représentant-e légal-e, peut accompagner le/la sportif-ve.

La non-présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

10) FRAUDE TECHNOLOGIQUE (dopage mécanique), Article 19 bis du règlement National:

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le/la ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, se verront à être déclassé-e-s.

Une procédure disciplinaire sera engagée, article.19bis du règlement National.

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet à des sanctions (Article.14bis du règlement National).

11) ÉCHAUFFEMENTS :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

12) RESPECT ENVIRONNEMENT : article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euses ou tous accompagnateur-trices (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeur-trice-s sportifs ou accompagnateur-trice-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-tice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

13) SANCTIONS :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du/de la ou des coureur-euse-s.

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné par la non-participation aux futurs championnats nationaux.

14) RECLAMATIONS :

Toute réclamation après une épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

Collectif National des Activités Vélo de la FSGT 14-16 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

